



# **COMPTE RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES**

*Mercredi 17 janvier 2024 - Palais d'État Iavoloha*

*Le Conseil des Ministres s'est tenu ce Mercredi 17 janvier 2024 au palais d'État d'Iavoloha. Il était présidé par le Président de la République Andry Rajoelina, en présence du Premier Ministre, NTSAY Christian, Chef du Gouvernement, conjointement avec les Ministres, membres du Gouvernement*

## **I- COMMUNICATION VERBALE**

### **PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE**

#### **• PRÉSENTATION DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT**

Selon la Constitution, il appartient au Président de la République de formuler et de présenter la Politique Générale de l'État (PGE). Le 16 novembre 2023, le peuple a exprimé son choix de continuer à faire confiance à la politique de développement que le Président de la République a menée depuis 2019. Les 13 velirano inscrits dans le « Plan d'Emergence de Madagascar » qui s'est transformé en programme du Gouvernement est encore le fondement de la Politique Générale de l'État.

Dans ce deuxième mandat, la réduction de la pauvreté, l'amélioration du pouvoir d'achat pour poursuivre les actions visant à rattraper le retard de développement à Madagascar sont les objectifs prioritaires.

Ces deux objectifs ne peuvent être séparés, le développement dépend d'un État capable de gouverner efficacement, capable d'éduquer, de soigner, de protéger et de connecter sa population. En d'autres termes, œuvrer pour l'intérêt public.

Il subsiste une disparité significative entre les individus aisés et ceux dans le besoin. C'est pourquoi il est inadmissible que certaines personnes privilégient leurs intérêts personnels au détriment du respect de la loi.

Concernant la lutte contre la pauvreté, nous avons réalisé des réformes structurelles dans les domaines des mines, des télécommunications, de l'énergie, de l'agriculture et de l'administration publique. A partir de 2024, ces réformes structurelles permettront au pays d'atteindre un taux de développement supérieur au taux de croissance démographique.

La politique générale de l'Etat repose sur 3 grands piliers :

- Capital humain
- L'industrialisation et de la transformation économique
- La bonne gouvernance

### **I- CAPITAL HUMAIN**

Le volet humanitaire de ce deuxième mandat est une priorité essentielle, qui comprend l'éducation, la santé, la formation et la sécurité sociale.

## **Éducation**

Le taux de scolarisation des enfants malagasy doit être augmenté.

Il est essentiel de mettre en place des programmes de formation professionnelle accessibles à un grand nombre de jeunes pour assurer leur employabilité, favoriser la création d'emplois lucratifs et réduire le taux de chômage.

Cependant, nous devons également continuer à construire des infrastructures de qualité dans toute l'île, car les enfants malagasy ont le droit et méritent d'étudier dans des écoles modernes et bien équipées.

Il est crucial de maintenir la pertinence de l'enseignement supérieur, de favoriser l'ouverture, dans les meilleurs délais, des nombreuses universités créées et d'ajuster les facultés en fonction des besoins économiques et sociaux spécifiques à leurs régions respectives.

Des enseignants seront sélectionnés ici et à l'étranger, et capables de dispenser un enseignement de bonne qualité, enseigneront dans ces nouvelles universités.

## **Santé**

Les 30 hôpitaux de référence seront ouverts dans les meilleurs délais, afin d'offrir des soins de qualité à la population malagasy. Nous continuerons à construire des infrastructures et les doter des équipements modernes. Un défi a été lancé et doit être relevé pour installer les appareils de dépistage du cancer du sein chez les femmes dans 6 chefs-lieux de province et sera poursuivi prochainement dans les régions restantes. De même, les 10 scanners doivent être installés et utilisés le plus rapidement possible. Des cliniques chirurgicales et dentaires seront créées dans chaque district. Les caravanes médicales et cliniques mobiles se poursuivront également. La mise en place du fonds d'urgence médicale sera étendue au niveau des CSBII. La priorité est donnée aux mères, aux nouveau-nés et aux jeunes enfants.

## **Protection Sociale**

Les filets de sécurité sociale seront étendus aux ménages les plus nécessiteux. La planification de la liste des ménages qui bénéficieront du filet de sécurité sociale doit être digitalisée. Nous poursuivrons également la construction de nouvelles villes dans le cadre du projet "Ankohonana Miarina", pour les familles qui bénéficieront d'une exploitation agricole afin qu'elles puissent être autonomes. Ces familles recevront une formation pour pouvoir créer des activités génératrices de revenus (AGR). La lutte contre les violences basée sur le genre et la protection des enfants malagasy seront renforcées.

## **Accès à l'eau potable pour tous**

Cela a déjà été entamé, mais il faut poursuivre et renforcer l'approvisionnement en eau potable pour la population, notamment avec de grands projets tels que le pipeline EFAHO, le PAAEP ou le Projet d'amélioration de l'accès à l'eau potable à Madagascar, d'une valeur de 220 millions de dollars, pour la zone Grand Tana et quelques autres zones, le projet Tana Water III. Il est également prioritaire de mettre en œuvre une politique de nettoyage et d'assainissement en multipliant l'installation de toilettes pour la population, tant dans les quartiers qu'à l'extérieur, afin d'éviter la défécation à l'air libre.

## **Sport**

Il a été prouvé que le sport a fait rayonner Madagascar sur la scène internationale, c'est pourquoi la création de l'académie nationale des sports de haut niveau doit être réalisée. Les jeunes seront formés pour devenir des sportifs de haut niveau, mais bénéficieront également d'un soutien financier et matériel.

## II- INDUSTRIALISATION ET TRANSFORMATION ÉCONOMIQUE

### **Industrialisation**

L'objectif est de produire localement ce dont la population a besoin au quotidien. L'industrialisation est inévitable si le pays veut se développer. Madagascar possède de nombreux avantages comme la main d'œuvre compétitive et les matières premières que l'on retrouve dans toute l'île et de nombreuses zones de production encore exploitables. Des mesures seront mises en place pour encourager l'investissement à Madagascar, comme la mise en place d'une plateforme de discussion entre le Gouvernement et le secteur privé pour revoir les mesures fiscales, douanières et autres mesures gouvernementales qui ne vont pas léser les entrepreneurs mais encourageront ceux qui continueront et renforceront l'investissement à Madagascar.

Des zones d'émergence industrielle seront créées afin que nous puissions profiter des avantages compétitifs du secteur textile, ainsi que de la transformation et de l'exploitation de l'agriculture industrielle sur les grands marchés tels que l'AGOA, le COMESA, l'APE. La dotation de machines d'exploitation industrielles dans les différentes régions se poursuivra, afin qu'elles puissent exploiter les produits locaux dans le cadre de l'ODOF ou « One District, One Factory ». Afin de lutter contre le biais de la balance commerciale malagasy, il faut produire localement ce qui est nécessaire et consommé quotidiennement par la population.

Le programme « Fihariana », qui travaille avec les banques locales, se poursuivra ainsi, pour encourager les jeunes à entreprendre. Le fonds souverain est également opérationnel permettant de monter des projets de transformation industrielle avec des partenaires locaux et étrangers.

### **Développement du secteur des télécommunications :**

Selon une étude de la Banque mondiale, le secteur des technologies et des télécommunications peut créer jusqu'à 100 000 emplois directs, comme les centres d'appel, la création et la gestion de logiciels. La libéralisation du secteur des télécommunications peut cependant renforcer la capacité de Madagascar à être compétitif dans ces types d'emplois liés à la technologie. Nous avons des employés qui maîtrisent l'informatique et parlent également français, et notre vitesse Internet est parmi les 25 meilleures au monde. Il appartient donc au ministère compétent et à l'EDBM d'établir toutes les stratégies pour attirer les investisseurs intéressés par ces domaines technologiques à venir à Madagascar en fonction des avantages dont nous disposons.

### **Développement du secteur minier :**

Nous avons actualisé le code minier, un des facteurs de l'émergence de Madagascar. L'objectif est de pouvoir exporter légalement jusqu'à 15 tonnes d'or par an, ce qui devrait rapporter jusqu'à 900 millions de dollars en devises dans les caisses de l'État. Pour y parvenir, une raffinerie d'or sera installée, qui pourra stabiliser la monnaie malagasy lorsque la balance commerciale de Madagascar sera équilibrée. Toutes les mesures légales seront prises pour assurer la protection de ce secteur minier.

### **Améliorer la production agricole :**

La production de riz sera l'objectif principal et prioritaire. Si la production rizicole à Madagascar augmente de 25%, soit 1 million de tonnes supplémentaires par an, nous atteindrons l'autosuffisance alimentaire.

Il est impératif de parvenir à augmenter la superficie des terres destinées à la culture rizicole jusqu'à 100 000 hectares supplémentaires, ce qui constitue une exploitation à grandes échelles.

Si le PIB agricole, notamment l'augmentation de la production de riz de 5%, le taux du PIB peut augmenter de 1 à 2%. Autrement dit, si le PIB agricole augmente de 10 %, le

taux de pauvreté diminuera à 14 %. Le secteur agricole fournira 70% de tous les emplois à Madagascar.

Il faut promouvoir l'utilisation de nouvelles méthodes d'agriculture et de production de riz, assurer la disponibilité des engrais et des semences pour les agriculteurs, assurer la protection des terres des agriculteurs à travers la distribution de certificats fonciers, faciliter l'accès à la microfinance et l'amélioration des marchés agricoles.

Selon les instructions du Président de la République, les usines de transformation d'engrais doivent être implantées d'ici 6 mois dans les principales zones de production rizicole.

### **Développement touristique :**

Le défi de Madagascar est de devenir une destination touristique de renommée mondiale grâce à la gestion efficace de son patrimoine naturel, culturel et humain unique. De cette manière, nous continuerons à attirer de grands investisseurs dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme d'ici et de l'étranger, afin d'augmenter la création d'emplois dans différents domaines. Il appartient au Ministre de tutelle et à l'EDBM d'établir la stratégie pour attirer ces investisseurs, nous avons déjà mis en place le code des investissements qui améliore l'environnement des affaires dans notre pays.

### **Modernisation de Madagascar :**

Ceci comprend :

- L'aménagement et équipement des grandes villes de Madagascar
- Le développement des infrastructures de transport et de circulation
- La construction de nouvelles villes et habitats

Tous les projets phares actuellement en cours seront poursuivis à l'instar de l'autoroute Tana-Toamasina, le « Fly Over » (Anosizato et Maki), le téléphérique, le Tanamasoandro, la RN13, la RN10, la RN6, la RN31, et l'extension du port de Toamasina. La reconstruction et la réhabilitation de diverses routes nationales seront également poursuivies. La modernisation du trafic aéroportuaire, portuaire et fluvial reste également une priorité.

### **Secteur de l'énergie**

Nous entrons dans la phase de mise en œuvre des 2 grands projets, à savoir la construction des centrales hydroélectriques de Volobe et Sahofika, d'une capacité cumulée de 312 MW. Sahofika renforcera le réseau RIA (réseau interconnecté d'Antananarivo, Toamasina, Fianarantsoa). Volobe, quant à elle, répondra aux besoins de près de 2 millions d'habitants, dans les villes les plus importantes de la région Atsinanana.

Relever l'entreprise JIRAMA, qui absorbe une grande partie des fonds publics qui doivent servir à d'autres projets de développement, est impératif.

L'hybridation des centrales électriques avec les énergies renouvelables pour réduire le coût de production d'électricité se poursuivra. L'exploitations d'énergies renouvelables a déjà été inscrite comme une priorité dans la politique énergétique de Madagascar.

47 parcs solaires doivent être installés avant le 26 juin 2024 dans l'ensemble des régions qui en bénéficieront. Ces 47 centrales constituent une première étape, mais sera étendue à tous les autres districts de Madagascar.

Le programme Présidentiel « hazavana ho anao » continuera également, qui permettra aux ménages très vulnérables de cesser d'utiliser le pétrole pour s'éclairer et d'économiser 20 000 Ariary par mois.

## **III- BONNE GOUVERNANCE ET ETAT DE DROIT**

La population malagasy a besoin d'un gouvernement fort, respectueux des valeurs démocratiques et de la bonne gouvernance

### **Paix et sécurité :**

Le maintien de la sécurité reste une priorité, c'est pourquoi la modernisation et la professionnalisation des forces terrestres, navales et aériennes se poursuivront afin de garantir la souveraineté nationale sur tout Madagascar. Cela implique la poursuite de la mise en place des bases opérationnelles avancées et des détachements spéciaux de sécurité et à les équiper.

La lutte contre l'insécurité dans les zones rurales et l'éradication des activités illégales, qui ont déjà donné des résultats lors de la première mandature, seront également renforcées. La lutte contre les attaques violentes nécessite également une nouvelle stratégie axée sur l'instauration d'une sécurité proche des populations et la rapidité de déplacement des forces de l'ordre.

Par ailleurs, nous avons besoin d'un système judiciaire fort, transparent, exempt de corruption pour garantir le succès de la lutte contre l'insécurité. Ceci notamment, en créant de nombreux tribunaux dans toute l'île, parallèlement l'attention au respect des droits de l'homme dans les prisons.

### **Lutte contre la corruption:**

Les coupables de détournement de deniers public et des richesses nationales doivent être sévèrement punis, et ces biens détournés doivent être restitués à l'État. Dans le cas contraire, la confiance du public dans la lutte contre la corruption risque de ne jamais se rétablir.

Les Ministres de tutelle doivent réformer les services publics dont ils ont la responsabilité pour améliorer la qualité des services publics qu'ils offrent à la population et prévenir la corruption. Cela, notamment par la digitalisation des documents gouvernementaux nécessaires aux personnes tels que les certificats de résidence, les certificats de situation juridique(CSJ), les actes de naissance, les passeports, les cartes grises, le permis de conduire, le casier judiciaire, etc.

### **Transformation numérique et réforme des finances publiques :**

Chaque citoyen malagasy doit avoir un identifiant unique pour lui permettre d'accéder plus facilement aux documents gouvernementaux sur lesquels il a besoin d'informations. La digitalisation dans les tribunaux et systèmes judiciaires de l'île, sera également poursuivie. La digitalisation dans le paiement des bourses et des différentes allocations des fonctionnaires sera accélérée.

La gestion des fonds publics doit être modernisée afin éviter toute gabegie.

### **Décentralisation :**

Nous avons déjà une politique de décentralisation émergente, basée sur la création de collectivités décentralisées telles que les communes comme base de la politique de développement. Autrement dit, les communes sont les lieux où se définissent la mise en œuvre des politiques publiques en matière de construction des infrastructures de base. Les régions dirigent la mise en œuvre d'activités de développement régional telles que l'aménagement des terres et la construction d'infrastructures régionales.

### **Les défis du changement climatique et de l'environnement :**

Madagascar est le troisième pays le plus vulnérable aux changements climatiques. C'est donc à partir de là que doit partir la planification de la politique gouvernementale de développement durable. Il est donc impératif de poursuivre le reboisement à grande échelle. La vision de planter des arbres sur une superficie de 40 000 hectares chaque année doit se transformer en résultats tangibles.

Actuellement, nous mettons en œuvre le programme FEC avec le Fonds monétaire international (FMI) et nous sommes sur le point d'entamer des discussions sur le nouveau programme "facilité pour la résilience et la durabilité" (FRRD) du gouvernement. Madagascar est prêt à inclure la protection de l'environnement et de lutte contre le

changement climatique dans les discussions, car ils sont liés à la vision du Président de la République.

**Culture:**

Une politique culturelle mettant l'accent sur la diversité et la complémentarité de notre culture à travers l'île sera mise en œuvre, et la responsabilisation et l'expansion des musées et des différents lieux historiques à Madagascar seront poursuivies.

***Il appartient au Gouvernement de traduire la politique générale de l'État définie par le Président de la République en un programme de mise en œuvre. Le Président de la République a exhorté le Gouvernement à fixer des objectifs quantifiables et mesurables, afin que l'impact de leur travail sur l'amélioration du niveau de vie de la population malagasy puisse également être évalué.***

• **PRÉSENTATION DE TRAVAUX URGENTS POUR LES 100 PROCHAINS JOURS POUR CHAQUE DÉPARTEMENT**

Il y a également eu une communication verbale concernant la présentation des travaux urgents dans un délai de 100 jours, dans les départements suivants :

**Ministère de la Santé Publique:**

**Planning familial:** il est très important pour le Président de la République la gratuité des contraceptions pour les femmes (planification familiale). L'objectif fixé d'ici 100 jours est de pouvoir distribuer des kits de planning familial à 3 220 000 femmes à travers tout Madagascar.

**Ministère du Développement Numérique, des Postes et Télécommunications :**

**Distribution des karinem-pokontany:** les karinem-pokontany de 792 594 ménages devraient être distribuées d'ici 100 jours, 4 040 245 nouveaux ménages répartis sur 1 004 communes devraient être recensés pour pouvoir préparer la prochaine de distribution de leurs karinem-pokontany et de nouveaux karinem-pokontany destinés à 2 000 000 de ménages devraient être imprimé.

**Ministère de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène :**

Le Président de la République a donné des instructions afin de ramasser les déchets et assainir au plus vite la ville d'Antananarivo

Le Ministère collaborera avec la Commune Urbaine d'Antananarivo, et procédera au déploiement des camions poubelles, dons du Gouvernement japonais, afin qu'ils puissent être utilisés immédiatement dès l'installation du Président de la délégation spéciale de la Commune Urbaine d'Antananarivo, dans quelques jours.

Résoudre le problème de l'eau à Antananarivo et ses environs est également l'une des tâches urgentes que doit accomplir le ministère de tutelle. Parmi les solutions figurent la mise en œuvre du projet « Tana Water III », nous sommes donc actuellement en train de faire les appels d'offres, qui recevront une réponse d'ici 2 semaines.

Il y a aussi la poursuite de la construction du pipeline EFAHO dans la partie sud de l'île, déjà en cours et attend l'arrivée des tuyaux de 63 km supplémentaires. Enfin, il est urgent que le ministère installe de nombreuses toilettes dans toute la ville pour empêcher de se laver et de déféquer à l'air libre.

## **II- NOMINATION AUX HAUTS EMPLOIS DE L'ETAT**

### **PRÉSIDENTENCE DE LA RÉPUBLIQUE**

Adoption du décret portant nomination du **Général de brigade RASOLONDRAIBE Jean Yves**, Directeur de la Sécurité Présidentielle auprès de la Présidence de la République.

### **MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Adoption du décret portant nomination de **M. RASOAMAROMAKA Herilalaniaina**, Gouverneur de la Région Analamanga

### **MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE**

Adoption du décret abrogeant le décret 2021-1088 du 13 octobre 2021 et portant nomination de **Mme RAJOELINA Miary Toky Herindrainy**, Directeur de la Santé Familiale auprès du Ministère de la Santé Publique.

## **III- ABROGATION**

### **GOVERNEMENT**

- Adoption du décret abrogeant le décret 2014-1825 du 04 décembre 2014 portant nomination du Directeur des Etudes auprès de la Primature
- Adoption du décret abrogeant le décret 2022-940 du 22 juin 2022 portant nomination du Directeur de la Communication auprès de la Primature
- Adoption du décret abrogeant le décret 2019-2150 du 28 novembre 2019 portant nomination du Directeur Général du Conseil de Discipline Budgétaire et Financière

### **MINISTÈRE DE LA DÉCENTRALISATION ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

- Adoption du décret portant abrogation du Gouverneur de la Région Atsimo-Atsinanana.
- Adoption du décret portant abrogation du Gouverneur de la Région Melaky.
- Adoption du décret portant abrogation du Gouverneur de la Région Analanjirofo.

### **MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR**

Adoption du décret abrogeant le décret 2016-966 du 20 juillet 2016 portant nomination du Préfet de Mahajanga.

### **MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Adoption du décret abrogeant le décret 2021-246 du 03 mars 2021 portant nomination du Directeur régional de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle auprès de la Région Analamanga.

### **MINISTÈRE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT**

Adoption du décret portant abrogation des Directeurs régionaux de l'Artisanat et des Métiers

### **MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES HYDROCARBURES**

Adoption du décret abrogeant le décret 2021-1246 du 10 novembre 2021 portant nomination du Directeur inter-régional de l'Énergie et des hydrocarbures.

### **MINISTÈRE DE L'EAU, DE L'ASSAINISSEMENT ET DE L'HYGIÈNE**

Adoption du décret abrogeant le décret 2021-1424 du 15 décembre 2021 portant nomination du Directeur régional de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Hygiène auprès de la Région SOFIA.

**MINISTERE DES MINES**

- Adoption du décret abrogeant le décret 2020-1046 du 26 août 2020 portant nomination du Directeur inter-régional des Mines à Fianarantsoa.
- Adoption du décret abrogeant le décret 2019-864 du 6 juin 2019 portant nomination du Directeur Général des Ressources stratégiques auprès du Ministère des Mines.

**Fait ce 17 janvier 2024**

La Porte-Parole du Gouvernement,

**Mme Lalatiana RAKOTONDRAZAFY**

Ministère de l'enseignement technique et de la formation professionnelle